

**ASSEMBLÉE NATIONALE**7 mars 2006

---

DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS  
DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION - (n° 1206)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 293

présenté par  
Mme Billard, MM. Yves Cochet et Mamère

-----  
à l'amendement n° 262 du Gouvernement  
-----

**à l'ARTICLE 14**

*(Art. L. 335-4-2 du code de la propriété intellectuelle)*

Compléter cet article par le paragraphe suivant :

« IV. – Les dispositions du présent article n'interdisent pas la distribution du code source d'un logiciel indépendant interagissant avec une mesure technique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de cohérence concernant les droits voisins.